

Préambule

Avant d'aborder le vif du sujet, il est important de rappeler que toutes les intercommunalités des Bouches du Rhône, y compris celle d'Arles, ont fait voter le principe d'adoption du pôle métropolitain et que toutes les communes des Bouches du Rhône ont également adopté, en conseil municipal, la mise en place de ce pôle créé par la loi de Nicolas Sarkozy de 2010.

Toutes les communes - sauf Marseille et celles faisant partie de MPM - avaient opté pour cette forme de coopération métropolitaine et ce, avant le 30 décembre 2012, date fixée par la loi.

M. le Président de MPM a participé favorablement au projet de pôle métropolitain, jusqu'en octobre 2012, date de publication du projet socialiste.

Fin 2012, l'Union des Maires des Bouches du Rhône, relayait le même message, soutenu en cela par le Président du Conseil Général, lequel affirmait à plusieurs reprises son soutien à leur choix ; 109 Maires sur 119 vont signer personnellement leur adhésion à une forme de coopération métropolitaine pour des compétences stratégiques qu'ils définiront au nombre de 6 ; réaffirmant par là même, leur souci d'une indépendance financière. Par la suite ils diront tous la nécessaire solidarité à l'égard de Marseille.

Ceci étant précisé, nous ne doutons pas du soutien à venir de Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône, car son mode de gouvernance appliqué à MPM a été la libre administration des Communes et leur indépendance financière. La demande des Maires aujourd'hui, correspond très exactement, dans le principe, à la gouvernance qui a alors été la sienne.

C'est pour cela que les Maires sont très attachés à faire évoluer la loi en la modifiant :

1- discussion

2- proposition